

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 8 du 9 juin 2020, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 22 du 12 juin 2020, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 25 juin 2020, à 20h15, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h17 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. Il constate la présence de M. Daniel André, responsable de la sonorisation.

M. le président rappelle les mesures imposées par la Confédération au sujet du COVID 19 sur le respect des recommandations sanitaires, en particulier en termes de distanciation sanitaire. Par sécurité, une liste des participants a été établie. Elle sera conservée pendant deux semaines et sera ensuite détruite. Le président remercie les employés de la voirie pour la mise en place de la salle.

Suite à cette période de turbulence, M. Bernard Studer adresse un bref message aux participants. Il remercie les acteurs et actrices du dispositif mis en place par les autorités communales pour venir en aide à nos concitoyennes et concitoyens les plus vulnérables durant la période de semi-confinement. La population d'Alle a su faire preuve d'une belle solidarité.

M. le président fait part des excuses de M. Raymond Julien, secrétaire communal et de Mmes Alizée Marchand et Auréline Meyer, apprenantes.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales

Secrétaire du jour : Mme Nicole Fernandez-Jobin, agente administrative

Le procès-verbal de cette assemblée sera rédigé par Mme Nicole Fernandez-Jobin. Afin de l'aider dans sa rédaction et conformément à l'article 19 al. 2 du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte d'Alle, la présente assemblée sera enregistrée.

Scrutateurs : sur proposition de M. Léchenne sont élus sans autre Mme Anna Giglio et M. Alain Beauclair.

On note la présence de quatre personnes qui n'ont pas le droit de vote, les enfants Bledi et Erdi Perteshi, MM. Daniel André et Maxime Nougé, journaliste du Quotidien Jurassien.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre quarante-neuf votants.

M. Bernard Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 janvier 2020
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2019
3. Discuter et accepter le projet de rénovation de la salle de gymnastique scolaire; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 835'000.-- et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt
4. Dans le cadre de l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire CJ en gare d'Alle, prendre connaissance du projet d'un passage sous-voies destiné à la mobilité douce et à l'accès aux quais; voter à cet effet une participation communale de Fr. 410'000.--, à financer par emprunt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds
5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Valson Perteshi et ses enfants Bledi et Erdi, ressortissants kosovars domiciliés à Alle
6. Divers

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 janvier 2020

Mme Nicole Fernandez-Jobin communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 27 mars 2020, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié simultanément sur le site internet communal www.alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration. Pour la deuxième fois, consécutivement à une directive du délégué aux affaires communales du 18 décembre 2019, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été placardée au tableau d'affichage communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mardi 28 janvier 2020.

2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2019

En préambule, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « Administration, Finances, Economie, SIS, AJC, SIDP, PDR, Cours d'eau », relève que si un budget établi en début d'exercice consiste en une feuille de route aux nombreux aléas, parfois en lien avec des opportunités et des réalisations qu'on ne peut prévoir en début d'exercice, les comptes, eux, sont une photographie exacte de la situation financière d'une entité, privée ou publique au 31 décembre de chaque année. Ils ont été présentés à la commission des finances en date du 4 juin 2020. Des remerciements sont adressés à chacun des membres pour leur contribution, notamment dans le domaine social.

Il est à noter qu'il s'agit du dernier exercice sous forme MCH1 (modèle comptable harmonisé).

Les comptes de la commune d'Alle se montent à Fr. 6'923'000.--. Le résultat final montre un excédent de produits de Fr. 50'263.--. L'exercice est qualifié de bon, et tient compte des dépréciations complémentaires de Fr. 380'000.--.

Il est à constater une augmentation des rentrées fiscales sur les personnes physiques, mais également une augmentation des charges liées sur lesquelles les autorités locales n'ont aucune influence.

On peut constater que les charges imputables directement à l'action du Conseil communal sont maîtrisées et répondent dans les grandes lignes au budget. A noter que la péréquation financière, d'un montant de Fr. 192'000.--, pèse favorablement sur le résultat.

Pour l'année 2019, on relève que la situation est jugée très bonne. Elle évoluait sur cette tendance très positive jusqu'au 13 mars de cette année. Les pertes très concrètes liées aux mesures décidées par l'exécutif communal (achat de masques ou de moyens de protection divers), au manque de rentrées de location des salles communales ou du soutien à l'action sociale décidé par l'Etat, il est impossible d'apprécier le manque de rentrées fiscales pour les prochaines années. Par le simple constat de l'arrêt quasi complet de l'activité économique pour un grand nombre d'entreprises, la chute des revenus fiscaux sera vraisemblablement abyssale ces prochaines années, s'agissant de la Confédération, des cantons et bien évidemment des communes. Il importe prioritairement pour les membres du Conseil communal et de l'Etat que l'emploi puisse être maintenu au plus haut niveau.

La deuxième vague, tant redoutée, pourrait en outre mettre à mal tous les efforts engagés jusqu'ici.

M. Stéphane Babey conclut que chacun doit être vigilant, mais surtout solidaire.

Les comptes ont fait l'objet de vérification complète par la fiduciaire GNG révision Sàrl à Porrentruy en date du 19 mai 2020.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

L'entrée en matière ne soulève aucune objection. M. Drilon Loshi, receveur communal, présente quelques graphiques en vidéoprojection sur l'évolution entre 2014 et 2019, à savoir :

- Pour les charges et revenus du compte de résultat : une augmentation constante depuis 2014, hormis en 2017. En 2019, nous avons des charges et produits d'env. Fr. 6'900'000.--
- Pour le compte de résultat : en moyenne Fr. 35'000.-- d'excédent de revenus en moyenne sur les six dernières années
- Pour la variation au bilan de la fortune communale : une augmentation supérieure de Fr. 200'000.-- par rapport à 2014 ainsi que des dépréciations complémentaires de Fr. 1'600'000.--
- Pour les investissements : une augmentation en 2018 en raison de l'achat de la nouvelle mairie et transformations ainsi que la rénovation de l'école
- Pour l'endettement communal brut : une légère augmentation liée à divers crédits contractés ces dernières années
- Pour le flux de liquidité : il est enregistré une moyenne de Fr. 795'000.-- pour 2019.

Selon accord de l'assistance, M. le caissier donne lecture des totaux des chapitres et des groupes du document comptable mis à la disposition des participants dans son intégralité. Avec des produits de Fr. 6'923'031.80, le compte de fonctionnement accuse un excédent de revenus de Fr. 50'263.15. Le compte d'investissement se monte à Fr. 355'977.25. Les comptes de bilans s'élèvent à Fr. 18'629'815.87 au 31 décembre 2019. Les dettes à moyen et long terme se montent à Fr. 15'956'916.59.

M. Drilon Loshi présente le tableau des dépassements budgétaires 2019. Les charges totalisent Fr. 105'825.35 et excèdent la budgétisation de Fr. 95'825.35.

M. Bernard Studer donne lecture des éléments-clés du rapport de l'organe de révision GNG révision Sàrl daté du 26 mai 2020 qui fait état de quelques remarques et recommandations, à savoir :

- au niveau des autres débiteurs : il est recommandé une revue annuelle et l'étude des cas dans lesquels une relance peut s'avérer bénéfique
- pour les provisions et réserves : sur la base de la revue des postes ouverts « débiteurs » relatifs aux taxes communales et autres ainsi que de l'évolution des arrérages d'impôts, il est estimé que la provision de Fr. 200'000.-- couvre le risque effectif
- au niveau des finances : un détail des opérations a été fait (revue des comptes, contrôle des justificatifs des mouvements supérieurs à Fr. 1'000.--, contrôle des justificatifs et des visas par sondage, comptabilisation des intérêts et des amortissements et liens avec les rubriques concernées du bilan, vérification de la comptabilité des dépréciations complémentaires.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

Pour conclure, M. le président indique que dans son rapport, l'organe de révision atteste de la régularité des comptes et de la comptabilité qui s'avèrent conformes à la loi et aux règlements. Le receveur communal ainsi que les autres membres du personnel sont remerciés pour la bonne collaboration.

M. le président cite les éléments d'appréciation de la situation financière, soit des arrérages de Fr. 1'304'868.70, la capacité d'autofinancement de 12,13%, la quotité des intérêts de 2,59% et l'endettement par habitant de Fr. 8'456.--.

Untel souhaite une information au sujet du compte « 0840 intérêts des actifs – alimentation de fonds ».

M. Drilon Loshi mentionne qu'il s'agit d'une réserve pour les années futures. Ceci étant validé par le Conseil communal en 2019.

Untel requiert des éclaircissements au sujet du montant que les communes versent pour la patinoire qui n'est pas encore réalisée.

M. le maire Stéphane Babey précise que cette infrastructure appartient aux communes depuis de nombreuses années, d'où des dettes à amortir qui sont déjà existantes. Un libellé est déjà inscrit pour cette patinoire depuis deux ans. Les charges d'investissement et de fonctionnement ont été repris par le SIDP dès le 1^{er} janvier 2020. Un transfert de charge a été opéré entre la ville de Porrentruy et le SIDP au 31.12.2019. Le personnel de l'espace Loisirs, qui s'occupe également de la piscine, sera repris sous l'égide du syndicat au 1^{er} janvier 2021.

Il est précisé que le centre sportif régional d'Alle n'est pas reconnu par l'état en tant qu'infrastructure régionale. Il s'agit d'un équipement local. Les coûts ne peuvent pas être supportés par l'ensemble des communes. Les charges sont supportées par la commune d'Alle.

Sans opposition, l'assemblée ratifie les dépassements budgétaires de l'exercice tels que soumis, et approuve les comptes de l'exercice 2019 tels qu'élaborés et exposés.

3. Discuter et accepter le projet de rénovation de la salle de gymnastique scolaire; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 835'000.-- et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt

Le président salue la présence de Mme Coralie Favre et M. Gérard Struchen du bureau Sironi.

Pour l'exposé d'entrée en matière, Mme Karine Génesta-Nagel, conseillère communale responsable du dicastère de « l'éducation – crèche – UAPE » relate l'évolution du projet du complexe scolaire.

Les travaux terminés à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que les travaux en cours de finition sont énumérés.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

A ce jour, des réserves ont pu être constituées grâce à des économies financières sur certains travaux et de généreux dons pour un montant minimal de Fr. 1,2 millions de francs.

Il est précisé que les réserves et les dons couvriront largement cet investissement.

Après admission de l'entrée en matière, Mme Karine Génesta-Nagel mentionne que le budget qui a été alloué pour la réfection de l'école primaire, en assemblée du 19 décembre 2017 était de Fr. 3,7 millions de francs. A ce jour, des réserves ont été créées pour environ Fr. 1,2 millions de francs grâce aux économies sur les coûts et des travaux qui n'ont pas été réalisés et avec des dons récoltés pour un montant d'un peu plus de Fr. 800'000.--.

Mme Karine Génesta-Nagel fait la description du développement de la rénovation de la salle de gymnastique.

Pour être conformes aux normes énergétiques et avoir une unité esthétique, ce bâtiment fera l'objet d'une nouvelle toiture, de l'isolation des façades et le changement des fenêtres.

Le coût des travaux est estimé à Fr. 835'000.-- par le bureau Sironi SA. Les demandes de subventions ne sont pas comprises dans ce montant, mais elles s'approcheront d'un montant de Fr. 36'000.--. La commission veillera assidûment à limiter les coûts et à obtenir des travaux de qualité.

Les réserves et les dons couvriront largement cet investissement. Ainsi, la dette totale finale est estimée à Fr. 3,3 mio pour l'école primaire et sa salle de gymnastique.

Pour conclure, les différents coûts de cet investissement sont présentés par vidéoprojection.

Sans discussion, l'assemblée accepte le projet de rénovation de la salle de gymnastique scolaire, tel que présenté, et vote à cet effet un crédit de construction de Fr. 835'000.--, en donnant compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

4. Dans le cadre de l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire CJ en gare d'Alle, prendre connaissance du projet d'un passage sous-voies destiné à la mobilité douce et à l'accès aux quais; voter à cet effet une participation communale de Fr. 410'000.--, à financer par emprunt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds

En prologue, M. le maire Stéphane Babey présente le projet du passage sous-voies en gare d'Alle.

L'opportunité de réaliser cet ouvrage aujourd'hui s'inscrit dans les travaux de pérennisation de la ligne et de modernisation de la gare.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

Initié par les autorités locales en 2013, le projet de la gare, et par extension de la ligne 238, vise à sauvegarder l'ensemble de l'infrastructure ferroviaire de Porrentruy à Bonfol et à créer un quai de chargement sur le territoire communal.

Il est précisé que les travaux débiteront l'année prochaine. Ce projet de sous-voies reliera « Champs St-Martin » à la ferme Cattin, en face du bâtiment des services. Le montant total de cet ouvrage spécifique se monte à Fr. 1'200'000.--, projet dont le maître d'ouvrage sont les CJ. La part communale s'élèvera à 30% du montant, mais au maximum à Fr. 410'000.-- TTC. Une convention entre les CJ et la commune précise ces engagements.

Après acceptation de l'entrée en matière, M. le maire présente le tableau qui décrit l'ensemble des travaux qui seront réalisés.

M. Stéphane Babey précise que ce dossier s'inscrit pleinement dans la volonté des autorités des quatre communes d'assurer des transports publics pour les citoyens, de contribuer, même à notre échelle, à décarboniser le transport en général et de transférer le fret de la route au rail. Dans la perspective de répondre au besoin de densifier notre domaine bâti selon les obligations légales, une étude appelée « étude Rieder », financée par les CJ et l'Etat, et portée par l'ensemble des acteurs a débouché sur un document intitulé « contrat d'axe » qui définit dans les grandes lignes les orientations de mobilité et d'aménagements dans les communes traversées par la ligne. Des fiches accompagnent le document et décrivent les modalités. Tout cela a été présenté à l'Office fédéral des transports qui a été surpris de la démarche novatrice, à tel point qu'il est rentré en matière très rapidement et a soutenu le dossier non seulement dans la procédure mais également financièrement à hauteur de 38 mio de francs.

La gare d'Alle est particulièrement concernée puisque ce sont près de 12 mio de francs qui seront consacrés à sa modernisation et elle répondra dorénavant aux derniers standards sécuritaires et environnementaux. Dans le projet, comme dit en préambule, il s'agit d'inscrire et de réaliser ce sous-voies pour assurer en toute sécurité la liaison à mobilité douce entre le Nord et le Sud du village. C'est l'année prochaine déjà que les travaux d'ouvrage devraient en principe débiter.

Un film en 3D est présenté aux participants.

Pour conclure, M. le maire remercie l'ensemble des acteurs ayant joué un rôle, même mineur, dans le projet global et en particulier aux personnes voisines directement concernées pour leur disponibilité et leur ouverture. Le succès de la Fête de la ligne en 2018 traduit l'attachement des concitoyennes et concitoyens à cette ligne. C'est aux autorités locales de mettre en valeur ces infrastructures qui répondent et répondront surtout à un besoin croissant.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

Untel remarque que la rénovation de la Rue Ernest Daucourt n'est pas comprise dans ce projet.

Dès que les travaux de la gare seront réalisés, M. le maire précise que la commune s'engagera à reprendre cette route et à la rénover. Il confirme aussi que les machines de chantier n'obstrueront pas cette rue.

Untel souhaite obtenir des informations sur le concept global, plus particulièrement l'impact de ce projet sur la région.

M. le maire précise qu'en 2013, il a été porté à notre connaissance que la ligne Porrentruy-Alle-Vendlincourt-Bonfol était largement sous exploitée. Selon les statistiques de la Confédération, si une ligne n'atteint pas le 30% d'utilisation, elle est démantelée. Le démantèlement de la gare, tout comme le tronçon de ligne précitée, auraient été réalisés en 2021-2022.

Si la commune d'Alle n'avait pas associé les communes de Porrentruy, Vendlincourt et Bonfol, cette suppression de ligne aurait eu lieu en 2021.

Un groupe de travail a été mis en place avec l'état jurassien et les CJ qui ont très rapidement compris l'attachement des citoyens à cette ligne. Les CJ ont fait appel à la société Rieder qui s'occupe de transports ferroviaires. Cette entreprise a effectué une étude sociologique. C'est sur cette base précitée, qu'un contrat a été rédigé en déterminant les concepts d'aménagement.

Les travaux d'exécution communaux seront principalement effectués par des entreprises jurassiennes, sauf pour le domaine technique. Ce groupe de travail porte une réflexion d'ensemble dans le domaine touristique, soit la valorisation de cette ligne à mettre sur pied en lien avec le tourisme autour de Bonfol.

On peut parler également du transport des matières premières agricoles, plus précisément de Centre Ajoie qui transporte une grosse partie de ses produits par train. Nous sommes aussi dans une société qui pour laquelle les thématiques environnementales sont importantes, on répond donc par ce projet à ces sensibilités. Les cars postaux seront maintenus parallèlement et ces derniers continueront d'assurer le service jusqu'à la Baroche.

Nos élèves auront le choix de transport entre le train ou la poste.

M. le maire confirme à unetelle que les personnes en chaise roulante pourront accéder au train.

Sans opposition, l'assemblée vote une participation communale de Fr. 410'000.-- à financer par emprunt, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Valson Perteshi et ses enfants Bledi et Erdi, ressortissants kosovars domiciliés à Alle

En dérogation à l'article 26 du règlement communal d'administration et d'organisation, l'assistance admet tacitement la présence dans la salle des personnes intéressées jusqu'au vote.

En introduction, M. Franco Mancini, conseiller communal, responsable du dicastère « population, affaires sociales, Clos Bidaine », explique que selon la procédure usuelle, il incombe à l'assemblée communale de se prononcer sur toute demande de naturalisation.

Il présente la requête de M. Valson Perteshi, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue. Au-delà du processus administratif, le Conseil communal veut donner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Cela est d'autant plus aisé lorsqu'il s'agit, comme dans le cas présent, d'une personne que nous connaissons bien et qui bénéficie de notre considération.

L'entrée en matière ne suscite aucune contestation.

M. Franco Mancini présente M. Valson Perteshi et sa famille, sur la base des informations émanant d'un dossier personnel ainsi que d'une visite à domicile.

Il précise son identité, sa situation familiale, sa formation scolaire et ses activités professionnelles et de loisirs. Au terme de l'audition par le service cantonal de la population, toutes les conditions ont été réunies pour l'obtention du droit de cité cantonal.

M. Valson Perteshi est parfaitement intégré en Suisse et dans notre village. Il mérite notre confiance.

M. Bernard Studer communique que la finance de naturalisation est fixée selon la règle à Fr. 200.--. La discussion n'étant pas utilisée, les personnes intéressées quittent la salle.

Sans opposition, l'assemblée accorde le droit de cité d'Alle, aux conditions prévues, à M. Valson Perteshi et ses enfants Bledi et Erdi qui, de retour dans la salle, sont chaleureusement applaudis.

6. Divers

M. le maire Stéphane Babey adresse un message aux participants qui se retrouvent ce soir dans un contexte tout à fait particulier.

L'impensable, l'inimaginable s'est produit. On avait entendu parler de la grippe faussement appelée d'ailleurs espagnole, apparue il y a juste 100 ans, mais jamais ô combien jamais, nous n'aurions pensé vivre cette pandémie.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

Si l'on peut saluer les décisions prises par la Confédération et le Canton pour juguler les aspects sanitaires, les autorités locales ont dû faire face à de très nombreuses interventions, répondre à de multiples interrogations et assurer la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens.

C'est dans une ambiance étrange et parfois stressante que l'exécutif communal a dû, tant bien que mal, assurer le service. La mise en place de mesures telles que la fermeture des parcs, des salles communales, ou la limitation des entrées à l'administration. Ces mesures ont été prises de manière anticipée par les autorités. Elles nous ont plongés dans l'incertitude quant à l'ampleur et la durée de l'évènement.

Il a fallu mettre en place une équipe de bénévoles, organiser une prise de contact avec nos ainé-e-s, ou s'assurer que les plus vulnérables d'entre nous aient de quoi ne serait-ce que se nourrir. Pour celles et ceux qui ont dû à nouveau ouvrir les cahiers et repasser leurs devoirs, nous avons pris conscience que la tâche n'était pas facile. Le télétravail, concept alors jugé peu social, a montré ses vertus et a permis à un certain nombre d'entre nous d'assurer leur mission et leur mandat. Triste sort, nous avons subi en 48 heures, un changement profond du fonctionnement de notre société.

Pour certains, il a fallu attendre plus d'un mois et demi pour enfin recouvrer un semblant de normalités. Il a fallu être patient mais s'estimer chanceux.

Pour d'autres, notre magnifique région a été l'endroit idéal pour passer cet épisode qui marquera l'histoire. Nombreux sont ceux qui finalement, dans leur quotidien, n'ont pas vu grand-chose.

M. le maire rappelle qu'il faut être vigilant. De nouvelles alertes pourraient annoncer l'éclosion d'une deuxième vague tant redoutée.

L'arrêt complet d'une bonne partie de l'activité économique impactera fortement notre société ces prochains mois. Elle a subi une piqûre de rappel, mais sur le fond, le changement tant attendu et nécessaire dans de nombreux domaines mettra du temps à s'inscrire dans nos habitudes sur la durée.

Néanmoins, des opportunités s'offrent à nous : le télétravail, le fait de ralentir un peu la frénésie qui nous a emportés au fil des décennies et la redécouverte d'une forme de solidarité, notamment intergénérationnelle.

Aux noms des autorités, M. le maire remercie tout particulièrement les 25 bénévoles qui ont spontanément répondu à l'appel des autorités, action diligentée par Mme Isabelle Fleury, M. Franco Mancini, Mme Karine Génesta-Nagel et Mme Nicole Fernandez-Jobin. Toutes ces personnes ont joué un rôle moteur dans cet élan de solidarité.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

Des remerciements sont adressés également aux employé-e-s communaux qui ont travaillé dans des conditions particulières et ont bien compris le rôle fondamental qui était le leur face à la menace et aux multiples questions posées par nos citoyen-ne-s.

Il est mentionné que certains travaux ont été assurés, notamment la nouvelle entrée ouest du village. Les travaux de finition sont en cours d'achèvement.

Le Conseil communal a repris ses séances à la mairie. Après quelques tentatives assez fructueuses de téléconférences et après quelques séances en salle 11 à l'école primaire, il était temps pour les conseillers de reprendre des réunions plus constructives et chaleureuses.

C'est évidemment avec déception que l'exécutif communal a dû renoncer, en accord avec le Cartel des sociétés locales, à la Fête d'Alle. C'est évidemment avec regrets que les événements prévus n'ont pas pu être organisés ce printemps ni cet été. Ce n'est que partie remise, ces manifestations seront encore plus marquantes.

Pour conclure, M. le maire répète que chacun doit être vigilant.

Untel soulève à nouveau l'insécurité de la rue « Clos des Tilleuls » pour les usagers qui s'engagent sur la route cantonale. Ce dernier aimerait que l'autorité communale examine à nouveau cette situation et exprime le souhait qu'un miroir routier soit installé le long de l'Allaine.

M. Stéphane Babey confirme que les autorités sont parfaitement au courant de cette situation épineuse. Cette route principale contient des dangers. Ce projet de réfection de la route cantonale concerne plusieurs acteurs : l'Etat, la commune d'Alle et la ville de Porrentruy. Ce sont des travaux qui s'élèvent à plusieurs millions de francs. Dans le contexte actuel et surtout dans la planification financière cantonale, cette route n'est pas programmée avant 2025. Il s'agira une fois de plus d'être patient sachant que la commune d'Alle attend le déclenchement des travaux par le canton avant d'entamer elle-même les démarches pour sa route communale. Selon l'avis de M. le maire, la pose d'un miroir ne suffira pas pour assurer la sécurité des usagers. Il faudra peut-être réaliser quelques aménagements par des marquages au sol pour prêter attention aux automobilistes du danger qu'il y a dans ce secteur.

Untel a encore un vœu à formuler. Il souhaite que la commune intervienne auprès du propriétaire de la maison sise à côté du Raisin pour enlever les carcasses de voitures qui sont entreposées dans le jardin et devant la maison. M. Stéphane Babey confirme que cette situation est connue des autorités. Des interventions ont eu lieu auprès de cette personne. Il a l'obligation d'enlever ces épaves jusqu'au 30 juin 2020. Après cette date, la police cantonale interviendra.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 25 juin 2020

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 13 juillet 2020 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Place de la Gare 1). La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.